



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 59547

Texte de la question

M. François Lamy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dispositions relatives à l'éducation aux médias prévues dans le rapport annexé au projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école. En effet, il est prévu que les élèves pourront bénéficier, dans l'année du baccalauréat, d'un abonnement d'un mois à un quotidien d'information générale. Or, l'éducation à la citoyenneté et la constitution d'une culture générale, en vue d'études supérieures ou d'une insertion professionnelle, ne peut se faire sur un temps si court : c'est le travail de toute une vie... Il s'agit donc de savoir quelle est l'efficacité réelle de cette mesure. Ainsi, il lui demande quelle est sa position sur ce point.

Texte de la réponse

L'apprentissage de l'environnement social et culturel, condition de l'exercice d'une citoyenneté éclairée, nécessite de décrypter l'ensemble des messages écrits, visuels et sonores. L'éducation aux médias est une des missions de l'école. Elle est assurée de façon transversale, à tous les niveaux de la scolarité, par un grand nombre d'enseignements disciplinaires et, de façon plus spécifique, à travers des dispositifs pédagogiques ou des actions éducatives. Le centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI) qui est relayé dans toutes les académies assure au niveau national comme au niveau académique des formations spécifiques dans ce domaine et accompagne la mise en oeuvre de nombreuses actions pédagogiques, la réalisation de journaux, voire de radios scolaires... Le dernier volume de la collection Pratiques innovantes de la direction générale de l'enseignement scolaire a été co-écrit avec le CLEMI et présente des pratiques pédagogiques développées dans ces domaines, dans les écoles, les collèges et les lycées. Le site du CLEMI apporte aux enseignants de nombreuses ressources et des informations très précises sur les liens avec les programmes des différentes disciplines. D'une part, au niveau des enseignements disciplinaires, la plupart des programmes scolaires préconisent un enseignement des médias. En français, il appartient aux professeurs de collège et de lycée d'initier à la lecture de la presse et à l'analyse du discours journalistique, d'étudier l'image et exercer à l'analyse critique de productions audiovisuelles. En histoire-géographie, en langues vivantes étrangères, en sciences économiques et sociales, dans certaines options technologiques ou professionnelles, la presse écrite ou audiovisuelle est utilisée comme support d'analyse, de cours ou d'exercices. En éducation civique au collège, le programme de troisième prescrit l'étude des médias dans le thème « Les débats de la démocratie, l'opinion publique et les médias ». En éducation civique, juridique et sociale au lycée, le programme de première propose l'étude du pouvoir de l'image dans le thème « Exercice de la citoyenneté, formes de participation politique et action collective ». D'autre part, plusieurs dispositifs pédagogiques permettent l'utilisation critique des médias et de l'internet. Enfin, de nombreuses actions éducatives favorisent l'éducation aux médias « Semaine de la presse à l'école, consultation de journaux dans les centres de documentation et d'information, apprentissage de l'internet, réalisation de journaux scolaires ou d'émissions radiophoniques, organisation de concours de reportages... » Le ministère de l'éducation nationale met à disposition des enseignants de nombreux outils et ressources pédagogiques pour l'éducation aux médias : site educnet de la direction de la technologie, centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, Centre national de

documentation pédagogique, partenariat avec des chaînes de télévision (Acte, France 5, Sénat), de radio (Radio France) ou l'Institut national de l'audiovisuel pour l'édition d'un DVD « Apprendre la télévision, le journal télévisé ».

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59547

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2323

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 280